

# Affiche d'information sur la surveillance virologique de l'infection à VIH

La surveillance virologique des infections à VIH est une étude coordonnée par l'Institut de veille sanitaire Santé publique France et le Centre national de référence (CNR) du VIH, qui concerne les personnes dépistées positives pour le VIH.

## ***Qu'est-ce que la surveillance virologique de l'infection à VIH ?***

La surveillance virologique a pour but :

- d'évaluer si la contamination par le VIH est récente (moins de 6 mois en moyenne) ;
- et de caractériser le virus VIH (sérotypage).

Couplée à la notification obligatoire de l'infection à VIH, cette surveillance aide à mieux orienter les actions de prévention en apportant des informations sur les populations récemment infectées par le VIH en France. Elle permet de calculer l'incidence du VIH (nombre de nouvelles contaminations).

Elle ne nécessite pas de prise de sang supplémentaire. Les analyses sont effectuées sur le même prélèvement de sang que celui qui a été utilisé pour le test de dépistage.

La surveillance virologique a reçu l'autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) et est réalisée dans les mêmes conditions de protection de l'anonymat que la déclaration obligatoire (même code d'anonymat).

Les résultats du test sur l'infection récente et du sérotypage seront envoyés à Santé publique France qui les analysera à l'échelle de la population. Le résultat du test sur l'ancienneté de la contamination ne sera pas transmis au biologiste, car ce test n'est pas fiable à 100 % à l'échelle individuelle. Par contre, le résultat du sérotypage sera communiqué au biologiste si le CNR détecte un sous-type rare (VIH-2, VIH-1 groupe O), car cette information pourra être utile pour adapter la prise en charge médicale.

La participation à cette surveillance est volontaire. Les personnes qui refusent de participer à la surveillance virologique doivent simplement le signaler à leur médecin afin que les échantillons et les résultats de ces tests soient détruits.

## ***Quels sont les droits des personnes vis-à-vis de la surveillance virologique ?***

Elles peuvent avoir accès au résultat de leur sérotypage dans les 12 mois suivant la notification en s'adressant au médecin qui a complété la fiche de notification.

**Si vous avez des questions sur la notification obligatoire posez-les à votre médecin.  
Vous pouvez aussi appeler Sida Info Service au 0800 840 800.**